



Réf. : 2324DIR34

La Provisseure adjointe  
Aux familles de Première

Le Caire, le 18 janvier 2024

## Absences avant un examen

### Rappels réglementaires

Nous constatons un taux d'absentéisme particulièrement élevé chez nos lycéens aux veilles d'examen. A titre indicatif, ce dimanche 14 janvier, 63% des élèves de 1<sup>ère</sup> (95 élèves sur 150) étaient absents sans justification. Les oraux blancs de français se déroulaient ce lundi 15 janvier.

Nous comprenons le stress engendré par un examen blanc. Il est cela-dit à noter qu'abandonner les cours dispensés en classe pour se consacrer aux révisions (individuelles ou en groupe) aux veilles des examens n'est pas autorisé.

#### **Rappels réglementaires :**

- Toute absence ciblée (absence à certains cours dans la journée) est contraire au Règlement Intérieur et entraînera une punition ou une sanction selon la fréquence et la gravité de l'absentéisme.
- Les absences injustifiées seront signalées sur le bulletin scolaire.  
(Article VI.1.1. du [règlement intérieur](#) du collège/lycée)

#### **A noter :**

- Le taux d'absentéisme est un point que regardent de près les futurs établissements auxquels les élèves pourront postuler.
- Un temps de révisions pour les examens qui le nécessitent est donné par l'établissement. Si ce temps n'est pas proposé, cela signifie que l'équipe éducative estime non bénéfique l'abandon des cours pour les révisions.
- Le bac blanc ne détermine pas à lui seul la réussite au bac ou la qualité du dossier de l'élève (sur Parcoursup ou autres). C'est avant tout un entraînement qui doit permettre d'identifier et de combler les lacunes des élèves avant l'épreuve finale.
- Les révisions se jouent sur le long terme : il est difficile d'apprendre l'ensemble des cours juste avant une épreuve.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension pour la réussite de tous les élèves.

Kim VO HOANG



Provisseure adjointe du LFC